

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Du lundi 15 juin 2015



Présents : Laurence CALIN, Christian CARETTE, Isabelle GAGO, Priscilla JOUTY GARCIA, Claude GUICHET, Denis JACOTOT, Alexandre LUMINET, Patrice MANCEAU, Philippe RABAUX, Jean-Luc ROYER, Patricia THIBAUT.

Absents :

Olivier BERNARD procuration à Claude GUICHET, Frédéric FERE, Patrizia MOYEUX excusée, Manuela PINSON procuration à Priscillia JOUTY GARCIA,

Secrétaire : Isabelle GAGO

La séance est ouverte à 19 heures.

Approbation du dernier compte-rendu

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu.

Travaux dans le bâtiment de la mairie – choix des entreprises

Considérant l'appel d'offres lancé le 10 février 2015 et l'analyse des offres faite par l'architecte et la commission d'appel d'offres, les entreprises retenues sont :

N° LOT	LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT
1	Démolition – gros œuvre	BARANZELLI	58 166.10
2	Charpente – couverture	SAS PEDRON	40 410.00
3	Menuiserie	DE JESUS	42 242.56
4	Plâtrerie – isolation – peinture	EB2P	71 056.48
5	Chappe – sols	DEL TOSO	17 737.00
6	Métallerie	LANNAUD	9 206.36
7	Flocage	PROSSECO	3 625.00
8	Electricité	PROXILOR	17 205.96
9	Chauffage – ventilation	UTB	35 070.87

Revêtement du sol de la nouvelle salle de motricité de l'école

Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise DEL TOSO pour un montant TTC de 4 293.60 €.

Tarifs du service périscolaire 2015.2016

Les tarifs des prestations seront inchangés par rapport à l'année scolaire passée. Les tranches d'imposition retenues seront plus favorables aux familles les moins favorisées.

Travaux de maçonnerie à l'église

Une infiltration d'eau est apparue au niveau du porche de l'église. Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise ROSSIGNOL pour un montant de 960 € TTC afin d'y remédier sans tarder.

La séance se termine à 19 h 45.

INFORMATIONS

INSCRIPTIONS DES ENFANTS AUX SERVICES PERISCOLAIRES

Les dossiers d'inscription sont disponibles au service périscolaire et sur le site de la commune www.remilly-sur-tille.fr

Les dossiers complétés doivent être retournés au plus tard le 30 juin 2015 en mairie.

14 JUILLET

La cérémonie officielle au monument aux morts aura lieu à 9 h 45. Elle sera suivie d'un apéritif offert par la commune dans la cour de la mairie.

Les cartons de réduction pour le parc pour enfants de la base de loisirs d'Arc-sur-Tille sont disponibles en mairie pour les parents et grands-parents de Remilly.